
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf

16 janvier 2023 19h

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard
selon les dispositions du Code municipal du Québec

Présents

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson Bélisle	Conseillère	Poste 6

formant quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia.

Est également présente madame Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière (intérim) qui agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Mot du maire

2. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « résolu à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Résolution 01-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Mot du maire
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Administration
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
 - 4.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 à 19h00
 - 4.3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 à 19h15
 - 4.4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 à 19h30

- 4.5. Autorisation pour effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2023 adopté
 - 4.6. Comptes payables de décembre 2023
 - 4.7. Changement de représentant à la caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
 - 4.8. Renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période de 2023 à 2026
 - 4.9. Réception de correspondance – Shirley Duffly, Martine Hotte, Réjean Bondu et Francine Boismenu St-Louis
 5. Ressources humaines
 - 5.1. Embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire
 6. Voirie et travaux publics
 - 6.1. Lancement de l'appel d'offres no. LDC-01-2023 pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse avec équipement
 7. Aménagement du territoire
 - 7.1. Nomination de fonctionnaire désignés
 - 7.2. Nomination d'un officier désigné pour la gestion des cours d'eau
 - 7.3. Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf
 8. Avis de motion
 9. Période de questions
-

4. ADMINISTRATION

Résolution 02-2023

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

ADOPTÉE

Résolution 03-2023

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022 à 19h00

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022 à 19h 00.

ADOPTÉE

Résolution 04-2023

4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022 à 19h15

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache

MP

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022 à 19h 15.

ADOPTÉE

Résolution 05-2023

4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022 à 19h 30.

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022 à 19h 30.

ADOPTÉE

Résolution 06-2023

4.5 Autorisation pour effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2023 adopté

Il est proposé par Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget 2023 adopté.

Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes et/ou inévitables en raison d'obligations et/ou engagements que la municipalité a contractés, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer les paiements des dépenses en lien avec les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente annuellement, le tout, tel que prévu à l'adoption du budget 2023.

ADOPTÉE

Résolution 07-2023

4.6 Comptes payables de décembre

La directrice générale dépose les dépenses du mois de décembre 2023.

Chèque fournisseur:	C0002339 à C0002381	119 853,96 \$
Paiement internet:	L2200652 à L2200655	1 657,98 \$
Chèque salaires:		78 151,67 \$
Total		199 663,61 \$

Il est proposé par le conseiller Roxanne Jeanson-Bélisle

AP

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour un montant total de 199 663,61\$ tel que déposées.

Une copie détaillée des dépenses est jointe à la présente résolution et peut être consultée à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 16 janvier 2022

Cynthia Diotte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Résolution 08-2023

4.7 Changement de représentant à la caisse Desjardins du cœur des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le changement de représentant à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides – Folio 601304 afin de désigner madame Marie-Pier St-Amour, trésorière adjointe à titre de signataire de tous les documents et chèques en remplacement de madame Josée Gougeon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le changement de signataire à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le Folio 601304 afin de mandater madame Marie-Pier St-Amour, trésorière adjointe à titre de signataire de tous les documents et chèques en remplacement de madame Josée Gougeon;

ADOPTÉE

Résolution 09-2023

4.8 Renouvellement de l'entente relative à la résiliation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période de 2023 à 2026

ATTENDU que l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Métras

et appuyé par les conseillers et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, de renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE

14

Résolution 10-2023

4.9 Réception de correspondance – Shirley Duffy, Martine Hotte, Réjean Bondu et Francine Boismenu St-Louis

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la correspondance de Shirley Duffy, Martine Hotte, Réjean Bondu et Francine Boismenu St-Louis.

ADOPTÉE

5 RESSOURCES HUMAINES

Résolution 11-2023

5.1 Embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire

Considérant les besoins actuels d'entretien et de réparation de la machinerie du service de la voirie;

Considérant, entres autres, les compétences de Monsieur Jérémie Lépine en mécanique et opération de niveleuse;

Il est proposé par Daniel Guindon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Monsieur Jérémie Lépine à titre de chauffeur-opérateur (temporaire). La date d'entrée en fonction est le lundi 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

6 VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution 12-2023

6.1 Lancement de l'appel d'offres no. LDC-01-2023 pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse avec équipements

Considérant les changements à la direction générale et que la période de préparation du budget a retardé la réalisation de la résolution 6.2 de la séance du 12 décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache

et résolu à l'unanimité des membres présents, que le Conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf autorise Mme Cynthia Diotte, directrice générale greffière trésorière par intérim de procéder au lancement d'appel d'offres no. LDC-01-2023 pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

ADOPTÉE

14

7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Résolution 13-2023

7.1 Nomination de fonctionnaire désignés

Considérant les pouvoirs prescrits par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Joël Jr Denis-Fontaine, inspecteur en bâtiment et en environnement et Stéphane Poirier, inspecteur en bâtiment et en environnement sur appel, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance de permis et de certificat, de les autoriser à procéder à des inspections sur les propriétés privées de la municipalité et à délivrer des constats d'infraction en vertu des divers règlements municipaux. Cette résolution abroge la résolution 222-11-2022.

ADOPTÉE

Résolution 14-2023

7.2 Nomination des Officiers désignés pour la gestion des cours d'eau

Il est proposé par Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf nomme à titre d'officiers désignés, monsieur Joël Jr Denis-Fontaine, inspecteur en bâtiment et en environnement et monsieur Richard Bourgon, contremaître des travaux publics pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau, en conformité avec la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Résolution 15-2023

7.3 Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-14786-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Pierre Raïche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

MP

ADOPTÉE

8 Période de questions : 3 questions ont été posées de la part des citoyens.

Résolution 16– 2023

Levée de la séance

Tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le maire remercie les membres du conseil et déclare l'assemblée levée.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

Il est 19 h 27.

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Nicolas Pentassuglia
Maire



Cynthia Diotte
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim